

## INTERDIT DE FUMER OU VAPOTER AUX ABORDS DES ÉCOLES

Pour des raisons de **santé des enfants et de sécurité** (brûlures de cigarettes accidentelles) nous vous **rappelons qu'il est interdit de fumer aux abords des écoles.**



## FAISONS PREUVE DE BIENVEILLANCE !

Nous ne partageons pas tous les mêmes principes et façons d'éduquer nos enfants, ni les mêmes façons de nous comporter en société. Mais lorsque des conflits ou désaccords surviennent **montrons l'exemple à nos enfants et réglons-les avec civilité et diplomatie.**

## LA BONNE INFORMATION N'EST JAMAIS BIEN LOIN

Il arrive que des parents invectent les référents scolaires ou professeurs leur reprochant de ne pas être assez informés de la vie à l'école.

Pour éviter ces situations désagréables, **consultez régulièrement le tableau d'affichage à l'entrée de l'école, vous verrez tout y est !**



# PETIT GUIDE DU CIVISME AUX ABORDS DES ÉCOLES POUR LES PARENTS



ÉCOLE





# QUELQUES RAPPELS DE BONNE CONDUITE

Chers parents et grand-parents,

Vous le savez, la Ville d'Arras place le bien-être et la sécurité des enfants dans les écoles comme l'une des priorités. Et cela commence dès les abords de l'école.

Les équipes municipales mettent tout en œuvre pour que les abords des écoles soient les plus apaisés possible : instauration de « rues scolaires », mobilier urbain spécifique, passages réguliers de la Police municipale, sensibilisation à l'occasion des « rues paisibles », agents présents quotidiennement pour assurer la sécurité aux entrées et sorties de classes...

Et malgré la multiplication de dispositifs sécuritaires, les comportements parfois inciviques de certains parents peuvent mettre en danger nos enfants qui peuvent être imprévisibles et difficilement repérables pour les automobilistes, il est de la responsabilité des parents de se montrer vigilant.

Une prise de conscience collective et une volonté de se montrer toutes et tous acteurs de la sécurité seront les meilleures garanties pour nos enfants.



**Frédéric LETURQUE**

Maire d'Arras  
Président de la CUA  
Conseiller régional



**Claire HODENT**

Adjointe au Maire  
en charge de l'Éducation  
et de la Restauration  
Conseillère de la CUA

## L'ÉCOLE N'EST PAS UN DRIVE

Si vous amenez votre enfant en voiture, évitez le mauvais réflexe « dépose-minute » à la porte de l'école car bien souvent vous gênez la circulation. Privilégiez un stationnement classique, plus confortable pour tous. Idem pour les heures de sorties d'école, on privilégie le stationnement, n'attendez pas en voiture devant la porte de l'école.

À NOTER : les emplacements réservés aux bus ne sont pas des places de stationnement, vous risquez de gêner la circulation des bus.



Pour la santé de vos enfants et le respect de la planète, privilégiez la marche à pied lorsque c'est possible !

## VÉHICULE STATIONNÉ = MOTEUR COUPÉ

Lorsque je suis stationné(e) et que j'attends que mon enfant sorte de l'école, j'éteins mon moteur.

Merci pour eux !

D'une part, selon l'article R318-1 du code de la route, vous vous exposez à une amende de 135 €, d'autre part les enfants (pour certains encore à hauteur de pots d'échappement) respireront moins de gaz d'échappement.

